



Barème des frais d'approbation (En vigueur à partir du 1 janvier, 2019)

- **BARÈME A : DOCUMENTS DE PLANIFICATION**
- **BARÈME B : PERMIS RELATIFS À LA CONSERVATION**
- **BARÈME C : ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES**
- **BARÈME D : RENSEIGNEMENTS, SERVICES PROFESSIONNELS ET TERRES DE CONSERVATION**
- **BARÈME E : INSPECTIONS DES SYSTÈMES D'ÉGOUTS**





BARÈME A : DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Type de demande	Frais
Modification du plan officiel	
Standard (projet initié par le promoteur)	735 \$
Standard (projet initié par la municipalité)	prélèvement
Major (projet initié par le promoteur)	3 685 \$
Major (projet initié par la municipalité)	prélèvement
Modification au règlement de zonage	
Dérogation mineure	
Demande de consentement	
<i>Apurement des conditions</i>	215 \$
Frais de dépistage	
Contrôle des plans d'aménagement	
Services municipaux complets et superficie ≤ 0,5 ha	370 \$
Services municipaux complets et superficie 0,5 - ≤ 2 ha	620 \$
Services municipaux complets et superficie > 2 ha - ≤ 5 ha OU services privés et superficie ≤ 5 ha	995 \$
Services municipaux complets ou services privés et superficies > 5 ha	2 495 \$
Révision du plan d'aménagement	50 % des frais courants
Plan de lotissement/Contrôle des parties de lots/Plan de condominium	
<i>Les frais font partie des conditions d'approbation préliminaire de toute nouvelle demande; suite à l'approbation préliminaire, toute participation sera soumise à des frais supplémentaires.</i>	
Moins de 10 lots et/ou 2 ha avec services municipaux complets	1 215 \$
Moins de 10 lots et 2 ha avec services privés	2 410 \$
Plus de 10 lots et/ou 2 ha avec services privés ou services municipaux complets	3 685 \$
Acceptation des conditions pour l'enregistrement du lotissement (<i>par phase</i>)	1 850 \$
Révision prioritaire (<i>par phase</i>)	5 640 \$
Révision du plan préliminaire	1 850 \$
Prolongation de l'approbation du plan préliminaire	100% des frais courants
Réactivation de dossier (<i>dossier inactif depuis plus de 2 ans</i>)	50% des frais courants

Les examens sont conformes au mandat de la Conservation de la Nation Sud se rapportant aux exigences de la circulation en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, et du Protocole d'entente provincial de 2001 des offices de protection de la nature sur la délégation des responsabilités. Les examens et études visant à fournir des conseils de planification sont accomplis en vertu d'accords municipaux ou d'accords entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. En plus des accords municipaux, l'article 21(1) (m) de la Loi sur les offices de protection de la nature constitue la disposition en vertu de laquelle est établi le barème des frais pour nos services.



BARÈME B : PERMIS RELATIFS À LA CONSERVATION

Type de demande		Description	Frais
Franchissement de cours d'eau	Privé – ponceau/pont	Remplacement d'entrée privée ≤ 30 m	250 \$
		Remplacement d'entrée privée > 30 m	605 \$
		Nouvelle entrée privée	605 \$
	Infrastructure – ponceau/pont	Remplacement (même dimension) ≤30 m et ≤ 1 m dia.	250 \$
		Remplacement (différente dimension) ou nouveau ≤1 m dia.	605 \$
		> 1 m dia. - 2 m dia.	960 \$
		> 2 m dia.	1 890 \$
		Remplacement de tablier	250 \$
		Travaux de superstructure ou de culée	605 \$
		Nouveau pont	2 470 \$
	Forage dirigé haute pression	Largeur du chenal ≤ 3.0 m	250 \$
		Largeur du chenal > 3.0 m	605 \$
	Franchissement des services publics d'eau (tranchée ouverte)	Largeur du chenal ≤ 3 m	960 \$
Largeur du chenal > 3 m - 10 m		1 890 \$	
Largeur du chenal > 10 m		2 470 \$	
Quais	≤ 45 m ²	250 \$	
	> 45 m ²	605 \$	
	Tous quais à encaissement	960 \$	
Remblayage et terrassement	Remblayage (m ³) / terrassement (ha) (inclue lit septique)	≤ 100 m ³ / ≤ 0.25 ha	250 \$
		> 100 m ³ - 500 m ³ / > 0.25 ha - 0.5 ha	605 \$
		> 500 m ³ - 1000 m ³ / > 0.5 ha - 1.0 ha	960 \$
		> 1000 m ³ - 2000 m ³ / > 1.0 ha - 2.0 ha	1 890 \$
		> 2000 m ³ / > 2.0 ha	2 470 \$



Type de demande		Description	Frais
Bâtiment	Maison unifamiliale, bâtiment auxiliaire, addition et similaire	≤ 20 m ²	250 \$
		> 20 m ² - 100 m ²	605 \$
		> 100 m ² - 200 m ²	960 \$
		> 200 m ²	1 890 \$
	Nouveau multi-résidentiel ou institutionnel		2 470 \$
Travaux le long des berges et nettoyage de cours d'eau	Altération de la berge, protection contre l'érosion, canalisation, nouveau cours d'eau et similaire	≤ 15 m	250 \$
		> 15 m - 50 m	605 \$
		> 50 m - 500 m	960 \$
		> 500m - 1000 m	1 890 \$
	> 1000 m	2 470 \$	
	Nettoyage de cours d'eau (non drain municipal)		605 \$
Terre humide	Développement/interférence à l'intérieur de 120m d'une terre humide	Examen mineur	250 \$
		Surface affectée ≤ 0.5 ha	605 \$
		Surface affectée > 0.5 ha et ≤ 1.0 ha	960 \$
		Surface affectée > 1.0 ha et ≤ 2.0 ha	1 890 \$
		Surface affectée > 2.0ha	2 470 \$
Entretien des drains municipaux (protocole DART)			80 \$
Frais de dépistage			110 \$
Permis expiré			115 \$
<i>Émission d'un nouveau permis à l'intérieur de 6 mois suivant la date d'expiration sans changement à la 115 \$ demande ni aux conditions du site.</i>			115 \$
Révision			50 % des frais courants
<i>Demandes modifiées ou demandes approuvées qui sont soumises à nouveau (incluant un examen des modifications apportées aux plans de contrôle de l'érosion et de sédimentation examinés antérieurement).</i>			
Examen rétroactif de demande fait pour des projets déjà commencés			Double des frais courants
Audience de révision sous S. 28			115 \$
Enquête de propriété			
<i>Pour toute réponse écrite fournie aux propriétaires ou à leur représentant, à la suite d'une demande d'enquête concernant des questions de patrimoine naturel, légales, immobilières, financières (incluant la SCHL), ou autres.</i>			
Consultation de dossier – Examen normal (10 jours ouvrables)			250 \$
Avec inspection du site – Examen normal (10 jours ouvrables)			445 \$



BARÈME C : ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Les études sont préparées par des professionnels qualifiés oeuvrant dans les domaines de l'ingénierie des ressources en eau, de la science des eaux souterraines, la viabilisation, la géotechnique, des évaluations environnementales, de l'écologie et la planification, ceci en vue d'assurer un aménagement du territoire approprié. Nos examens évaluent si les règlements et les lignes directrices ont été appliqués de façon adéquate.

Examen des rapports	Type de développement	Frais
Examen normal (20 jours ouvrables) ¹ <ul style="list-style-type: none">Analyse de l'hydrologie des plaines d'inondationRapport géotechnique (sols et pentes instables)Analyse de l'impact hydrologique sur les terres humidesÉtude d'impacts environnementauxGestion des eaux pluvialesPlans de nivellement et de drainage des terrainsÉvaluation de l'impact sur l'habitat aquatique et les poissonsÉvaluation hydrologiqueAnalyse des terrains et des eaux souterraines	Développement a petite échelle	420 \$
	Surface de développement < 0.5 ha	820 \$
	Surface de développement ≤ 2 ha	1 735 \$
	Surface de développement > 2 ha	2 710 \$
Retrait des conditions		300 \$
Projets d'envergure ²		Base horaire
Avis agrégés		3 685 \$

¹ Les services hydrogéologiques sont comptabilisés dans un dossier sur une base horaire. Dans le cas où les examens dépassent la norme, dépassent les temps d'examen alloué, nécessitent plusieurs études et examens, la CNS se réserve le droit de facturer un taux horaire professionnel en plus des frais.

² Les projets d'envergure sont des projets présentant un degré élevé de préoccupation environnementale qui exigent que l'office de protection de la nature assiste à des réunions et réponde aux préoccupations locales, qu'il y ait ou non une demande en cours.



BARÈME D : RENSEIGNEMENTS, SERVICES PROFESSIONNELS ET TERRES DE CONSERVATION

Produit / Service		Frais
Temps du personnel		
	Taux administratif	\$55/hour
	Taux technique	\$75/hour
	Taux spécialiste	\$80/hour
	Taux professionnel	\$90/hour
	Taux de gestion	\$115/hour
Données numériques		
Suivi des données pour le PERO, fichiers SIG, photographie aérienne ¹	Premier élément: Élément additionnel:	\$150 \$55/item - plus le temps du personnel
Cartes en papier et numériques		
	Plaine d'inondation: Autre:	\$190/item \$60/item - plus le temps du personnel
Cartes personnalisées		Taux des services techniques
Rapports		
Cout de base (papier et numérique)		
	Petit modèle: 1-30 pg:	\$125
	Moyen modèle: 31-100 pg:	\$250
	Grand modèle: > 100 pg:	\$375
Photocopie		
	Noir et blanc	\$0.54
	Couleur	\$1.06/page - plus le temps du personnel
Modèles de plaines d'inondation		
Logiciels d'entrée HEC II, HEC RAS ou HYMO ¹		
Remarque: Une copie des fichiers d'entrée et de sortie mis à jour et des cartes révisées des plaines inondables doit être fournie à la CNS.		\$735 - plus le temps du personnel
Gestion totale du phosphore		\$505/kg
Terres de conservation		
Chasse		
	CNS juridiction	\$100
	En dehors de la juridiction de la CNS	\$150
	À l'extérieur de la province	\$200
Piégeage		\$25
*Les contrats et les accords d'utilisation des sols sont négociés au cas par cas en utilisant les taux du marché actuels.		

¹ Un accord de licence de propriété intellectuelle ou de données numériques signé est requis.



BARÈME E : INSPECTIONS DES SYSTÈMES D'ÉGOUTS

Classification des systèmes - 2019	Frais
-	
Classe 2 : (fosse d'eaux grises seulement - débit quotidien prévu ne dépassant pas 1 000 l / jour)	380 \$
Inspections supplémentaires	190 \$
-	
Classe 3 : (puisard - fosse d'eaux noires seulement - débit quotidien prévu ne dépassant pas 1 000 l / jour)	380 \$
Inspections supplémentaires	190 \$
Classe 4 : (réservoir et champ d'épuration) et classe 5 (réservoir de rétention)	
Débit quotidien <4000 l / j :	
• Systèmes nécessitant un entretien annuel	830 \$
• Autres systèmes	750 \$
Autres : (voir l'annexe 3 (3) - de la demande de permis) et/ou inspections supplémentaires	190 \$
-	
Classe 4 : (réservoir et champ d'épuration) et classe 5 (réservoir de rétention)	
Débit quotidien - >4000 l / j et < 10000 l / j)	
• Systèmes nécessitant un entretien annuel	1 205 \$
• Autres systèmes	1 095 \$
Autres : (voir l'annexe 3 (3) de la demande de permis) ou/et inspections supplémentaires	235 \$
** Supplément de 25% pour toute installation réalisée sans permis préalable.	
Modifications de l'unité de traitement (aucun changement au champ d'épuration)	
Remplacement/agrandissement/ relocalisation	380 \$
Inspections supplémentaires	190 \$
Ajout d'un traitement tertiaire	380 \$
Inspections supplémentaires	190 \$
Unité de traitement tertiaire (réparation)	190 \$



Modifications du système d'élimination (inclut des modifications à l'unité de traitement)	
Ajout d'un système de pompage et de dosage	380 \$
Inspections supplémentaires	190 \$
Modification de matériel	750 \$
Inspections supplémentaires	190\$
Réparation du système de pompage / dosage	190 \$
Réparations mineures (p. ex. l'en-tête de niveau)	190\$
Installation d'un filtre/élévateur	190 \$
Révisions de permis (certificat de modification)	
Changement de type d'unité de traitement tertiaire	190 \$
Tuyaux et pierres aux chambres (superficie égale)	380 \$
Chambres aux tuyaux et pierres (agrandissement)	380 \$
Tuyaux et pierres aux chambres (réduction)	380 \$
Ajout d'appareils ou de surface habitable (AUCUNE augmentation du débit de conception)	190 \$
Augmentation du débit de conception et / ou changements d'élévation	190 \$
Changement de type de système (c.-à-d. de conventionnel à tertiaire)	380 \$
Emplacement différent sur la propriété (évaluation de l'emplacement)	190 \$
Inspections supplémentaires	190 \$
Divers / Autres	190 \$
Renouvellement et expiration du permis	
Le propriétaire renouvelle son permis (six premiers mois)	190 \$
Le propriétaire renouvelle son permis (deuxième semestre)	190 \$
** Un maximum de deux renouvellements de six mois sera accordé.	
Annulation et transfert de permis	
Révision administrative	100 \$
Le propriétaire transfère son permis au nouveau propriétaire (pas de changement)	190 \$
Le propriétaire annule la demande (aucune inspection n'a été effectuée)	80 %
Le propriétaire annule la demande (aucun permis délivré)	50 %
Le propriétaire annule la demande (permis délivré)	33 %
Le propriétaire change de concepteur ou d'entrepreneur	750 \$



Permis de rénovation / de changement d'utilisation (Parties 10 et 11 du Code du bâtiment de l'Ontario)	
Recherche / examen de dossiers (aucune lettre fournie)	55 \$
Recherche / examen de dossiers (lettre d'autorisation fournie)	170 \$
Contrôle des terres et création de terrains (Loi sur l'aménagement du territoire)	
Dérogations mineures et règlements de zonage (visite sur place requise)	190 \$
En dehors de la compétence de la CNS - Demandes de consentement (par demande)	380 \$
À l'intérieur de la compétence de la CNS - Demandes de consentement (par demande)	460 \$
Terrains de lotissement (par terrain) (Frais maximum de 5 000 \$)	235 \$
Terrains de logements en copropriété (Frais maximum de 5 000 \$)	235 \$
Recherches de dossiers	
Recherche de dossiers (images seulement)	55 \$
Images et rapport juridique	75 \$
Frais administratifs	
Copies supplémentaires des documents de permis (photocopies)	20 \$
Photocopies d'autres documents	1 \$ par copie